

LES ÉTUDES NATIONALES DES COÛTS

Les études nationales de coûts à méthodologie commune (ENC) sont menées par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) sur un panel d'établissements de santé publics et privés. L'objectif est de calculer les coûts de prise en charge de l'hospitalisation par séjour ou par séquence.

Ces études concernent le champ sanitaire en médecine chirurgie obstétrique (MCO) depuis 2006, soins médicaux et de réadaptation (SMR) et hospitalisation à domicile (HAD) depuis 2009.

À QUOI SERVENT LES ÉTUDES DE COÛTS ?

↳ Les coûts de prise en charge obtenus sont utilisés pour :

- > **produire des référentiels de coûts** soit des coûts moyens nationaux par groupes homogènes de malades en MCO, groupes médico-économiques en SMR ou groupes homogènes de prise en charge en HAD
- > **conduire les travaux de classification médico-économique** au sein de l'ATIH
- > **orienter les réflexions** des acteurs nationaux sur les modèles de financement et comme outil de la construction tarifaire en MCO.

↳ Pour un établissement, l'intérêt de rejoindre l'ENC est de pouvoir :

- > **disposer de ses propres coûts** pour tous les séjours (MCO, hospitalisation complète SMR), journées (hospitalisation partielle SMR) ou séquences (HAD) réalisés dans l'année
- > **comparer** ses coûts à ceux du référentiel
- > **identifier et centraliser toutes les données de coûts** (dépenses médicales, paie, achats...)
- > **consolider ses outils de contrôle de gestion** en interne
- > **fédérer ses équipes** autour d'un objectif commun.

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?

↳ Les informations sur les séjours/séquences issues du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)

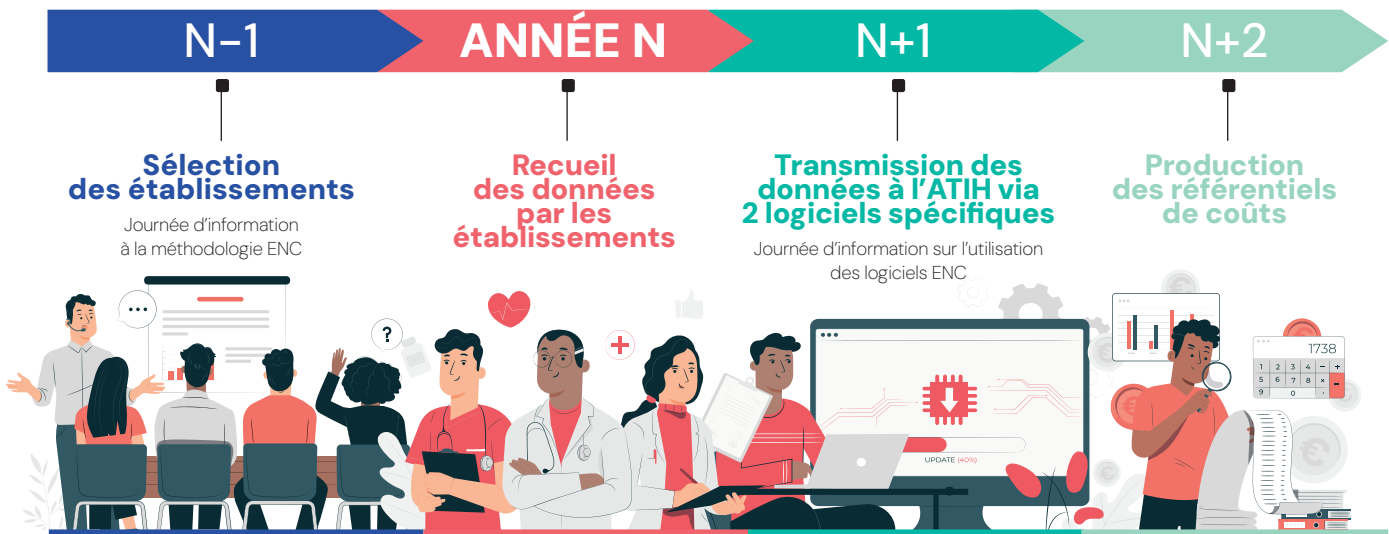
↳ Des éléments de comptabilité analytique suivant une méthodologie spécifique

↳ Un recueil complémentaire pour rattacher à chaque séjour ou séquence certaines charges, notamment :

- > **sur tous les champs d'activité** : les charges à caractère médical (spécialités pharmaceutiques, matériel médical, consommables...) et les unités d'œuvre consommées par le patient au cours de son séjour, par plateau medicotechnique
- > **en HAD** : pour les intervenants au domicile du patient, les minutes par passage des intervenants salariés et les montants par passage des factures des intervenants libéraux
- > **en SMR** : les minutes des intervenants réalisant des actes de rééducation, de réadaptation et les points des soins infirmiers individualisés à la personne soignée (SIIPS).



CALENDRIER DES ÉTUDES DE COÛTS



COMMENT PARTICIPER AUX ÉTUDES DE COÛTS ?

↳ Sélection des établissements

Depuis 2017, un décret encadre le processus de sélection. Les établissements intéressés candidatent auprès de l'ATIH, qui peut également désigner des établissements dont les caractéristiques amélioreraient la fiabilité de l'échantillon. En fonction de leur capacité à appliquer la méthodologie ENC, soit les établissements intègrent directement l'échantillon des participants, soit des recommandations ou un accompagnement leur sont proposés pour postuler l'année suivante.

↳ Dispositif contractuel

- > Une convention est signée entre l'ATIH et l'établissement, qui s'engage à mobiliser les moyens humains et techniques (médicaux et administratifs) nécessaires à la réalisation de l'étude, et à transmettre des données de qualité.
- > De son côté, l'ATIH garantit la confidentialité des échanges et met à disposition de chaque établissement un superviseur pour accompagner l'établissement dans la réalisation de l'étude.

↳ Financement de la participation

- > En contrepartie des moyens engagés pour produire les données demandées, l'établissement perçoit un financement composé :
 - d'une part fixe, identique pour tous les établissements
 - d'une part variable, calculée au prorata de son activité.

Financement par année de campagne	MCO	SMR	HAD
Part fixe	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Part variable	0,45 € / RSA* pondéré <small>*résumé de sortie anonyme</small>	0,70 € / RHA* <small>*résumé hebdomadaire anonyme</small>	0,10 € / journée

En complément, des minorations ou majorations sont appliquées en fonction de la qualité des données et du respect du calendrier.

OÙ CONSULTER LES DONNÉES DE COÛTS ?

À l'issue de chaque campagne ENC, les référentiels de coûts sont publiés en ligne sur le site scansante.fr de l'ATIH.

Les données présentent :

- > les coûts moyens **par séjour**, par **séquence de soin** ou par **journée**
- > la décomposition des coûts **par postes** de charges.

Les établissements participant aux ENC reçoivent par ailleurs **leur base de coût individuelle**, avec la **valorisation de chaque séjour par postes de charges**.



Pour plus d'informations, contacter :

enc.mco@atih.sante.fr
enc.smr@atih.sante.fr
enc.had@atih.sante.fr

www.atih.sante.fr



ATIH

Nos données
au service
de la Santé

ATIH
117, bd Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10